

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 437-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 310-14

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 437-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310-14 AFIN D'ACTUALISER SON CONTENU ET DE PRÉCISER LES ACTIVITÉS COMPATIBLES DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 05 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 05^e jour de mai 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier